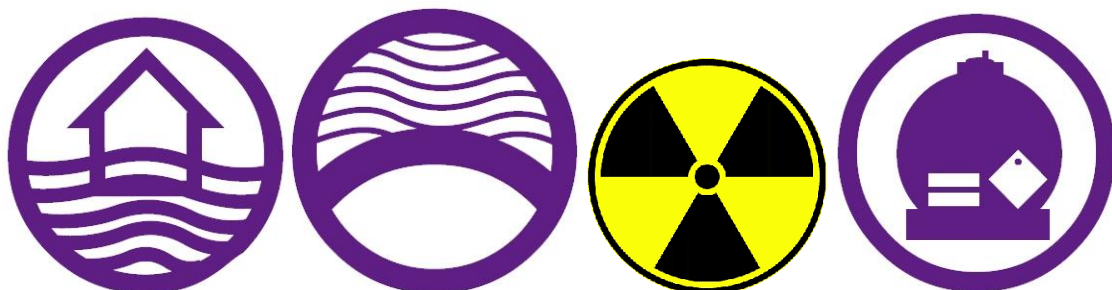




Document d'Information Communal Sur Les Risques Majeurs



Inondation, rupture de barrage, risque nucléaire,
transport matières dangereuses, site Seveso, pandémie,
canicule, risque climatique.



AVRIL 2013

Madame, Monsieur,

Crue, pandémie, canicule, radioactivité d'origine nucléaire, accident de transport de matières dangereuses et incident sur le site de Chemetall sont autant d'évènements exceptionnels qui peuvent s'avérer graves et préjudiciables à la sécurité des personnes et des biens. Le Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) est un document que toutes les communes de France doivent élaborer et qui prévoit l'organisation de l'alerte en cas de catastrophe (naturelle ou technologique) ainsi que l'information, la protection et le soutien de la population.

Comme vous le savez, notre commune de 718 habitants est limitrophe des communes de Sens et de Saint-Clément. Elle est composée d'un bourg principal, de deux hameaux (Sainte-Colombe et Granchette). Elle est traversée par les routes départementales 606 et 606 B, fréquentées notamment par une circulation de véhicules poids lourds. La rivière Yonne traverse notre territoire et peut connaître des crues (principalement en hiver). L'usine Chemetall implantée à Sens est une installation classée au titre de la protection de l'environnement. Enfin, le nuage de refroidissement de la centrale nucléaire de Nogent sur Seine est visible par temps clair en direction du nord.

Notre commune est donc exposée à des risques qui lui sont spécifiques, mais aussi à d'autres dangers qui peuvent frapper partout en France. Ils vous sont présentés dans les pages suivantes. Le P.C.S. de Saint-Denis-lès-Sens est consultable en mairie.

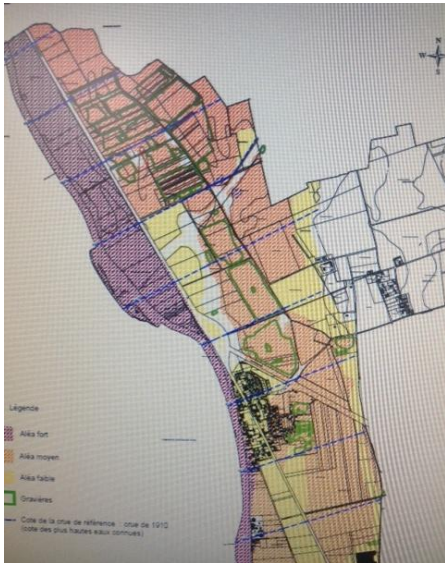
Le D.I.C.R.I.M. (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est un extrait du Plan Communal de Sauvegarde. Il est destiné à informer la population. Il recense les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée. Il explique les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population. Il précise, pour chacun des risques, les conseils de comportements et les mesures à prendre. C'est donc une brochure de sensibilisation simple, concise et pratique, que vous devez absolument conserver pour la consulter le cas échéant dans un souci d'efficacité et de prévention. Il est important d'en expliquer son contenu à vos enfants dès qu'ils sont suffisamment grands pour comprendre. Garder son calme, puis appliquer les consignes prescrites, permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours et de tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection de la population.

Votre sécurité et celle de tous en dépendent. Souhaitons malgré tout ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le Maire
Alexandre BOUCHIER

LE RISQUE INONDATION

PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondations) approuvé par arrêté préfectoral du 05.07.2004



Les inondations dues à l'Yonne qui sort de son lit après de fortes pluies ou à la suite de la rupture d'un barrage situé très en amont.
Les inondations dues à des pluies abondantes, d'ampleur inhabituelle, tombées subitement sur le village.

ACTION DU MAIRE

- Mairie: poste de commandement
- fermer à la circulation le chemin de hallage et parking bord yonne.
- permanence mairie
- déclenchement PCS par le maire ou son suppléant
- liaison avec la police et la préfecture

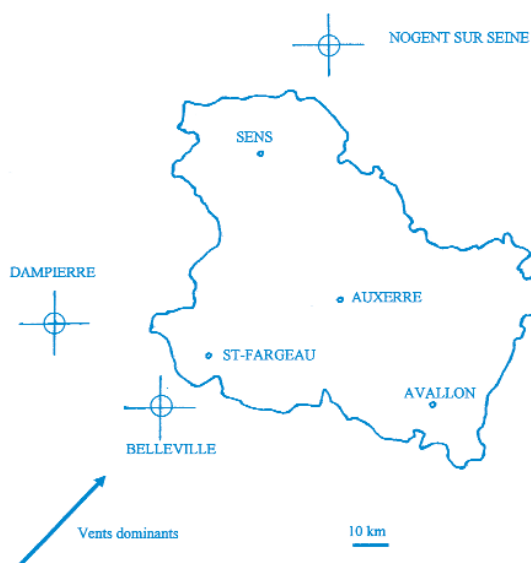
ALERTE

- Affichage dans les panneaux communaux
- véhicule équipé d'un haut-parleur
- Son de cloches continu long de 5 minutes

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Surélever les meubles, amarrer les cuves
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- Ne pas téléphoner
- Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
- Ecouter la radio
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)

LE RISQUE NUCLEAIRE




La centrale de Nogent sur Seine située à 35 km à vol d'oiseau, cette dernière centrale pourrait, en cas d'accident majeur et en fonction des vents, être la source de retombées radioactives. Mais en tenant compte des vents dominants (sud-ouest), la contamination pourrait provenir des centrales de Dampierre et de Belleville. Les informations précises seraient diffusées par les schémas d'alerte officiels.

ACTION DU MAIRE

- *Information de la population et des ERP*
- *Permanence mairie*
- *Déclenchement du PCS*

ALERTE

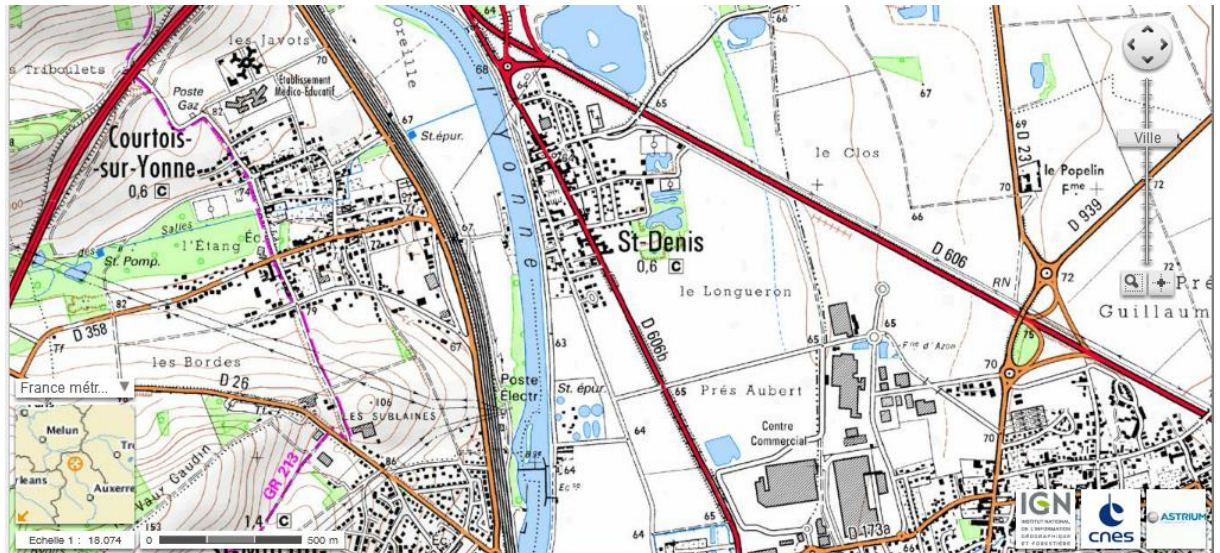
- *Message pompiers / préfecture / radio / TV*
- *cloches / sirènes, etc. avec le signal correspondant (cf. signal national d'alerte)*
- *véhicule équipé d'un haut-parleur (message pré-formaté, voir page ...)*
-  *au confinement (la personne chargée de l'alerte doit elle-même se confiner)*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Ecouter la radio
- Ne pas téléphoner
- Ne pas consommer d'aliments frais sans l'avis des autorités sanitaires
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)

LE RISQUE TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES

Axes concernées : Autoroute/RD 606 et 606 b et rue de saint-Clément.



ACTION DU MAIRE

Selon la gravité et en liaison avec les sapeurs-pompiers, par exemple :

- Permanence mairie
- Confinement ou évacuation partielle ou totale de la population sur ordre des sapeurs-pompiers
- Déclenchement du PCS
- Mise en place déviation / interdiction circulation

ALERTE

- Message pompiers / préfecture / radio / TV
- véhicule équipé d'un haut-parleur message pré-formaté, le conducteur devra se confiner et circuler en dehors des périmètres de sécurité mis en place par les pompiers

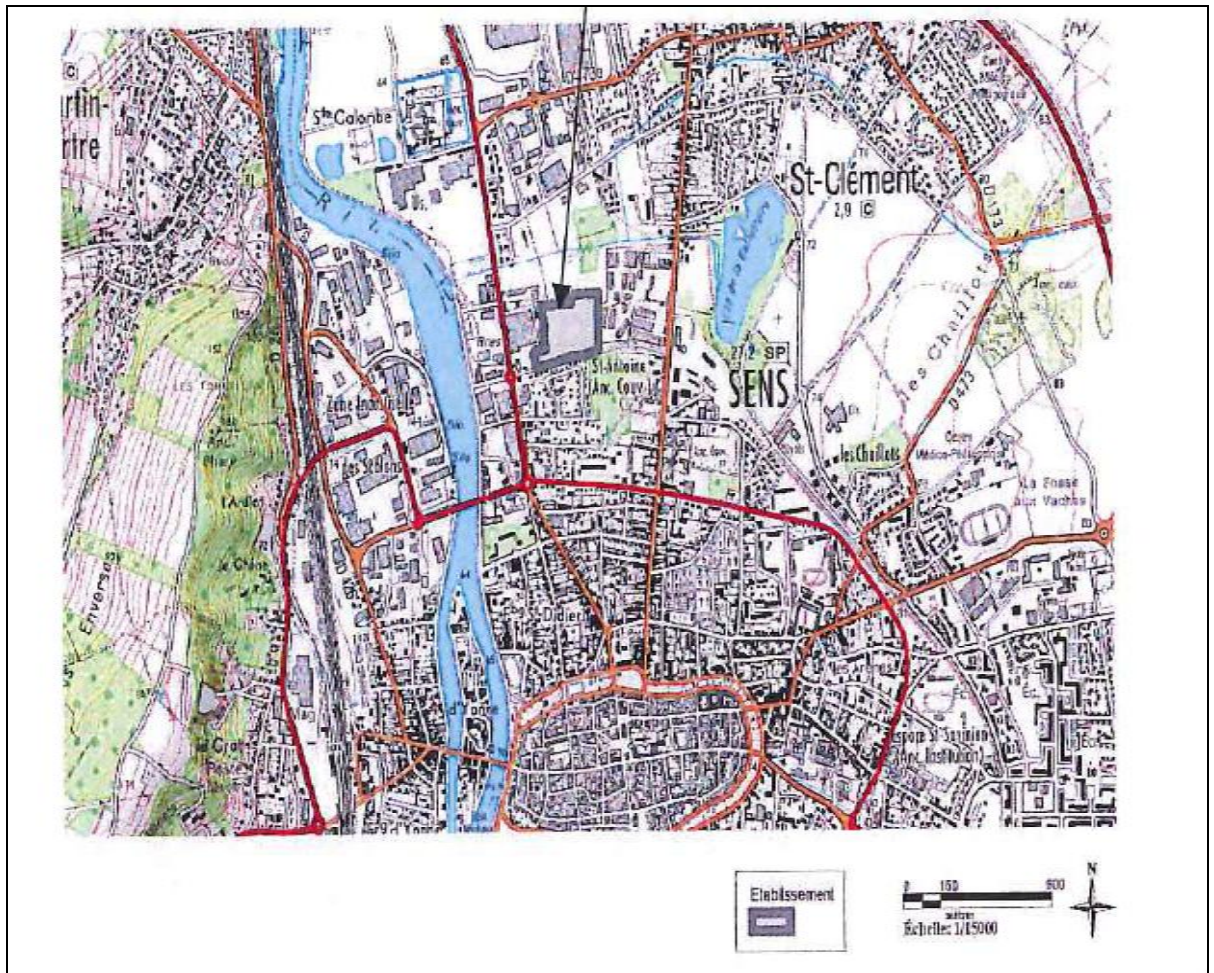
CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école (PPMS)
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Rester à l'écoute de la radio
- Ne sortir qu'en fin d'alerte

LE RISQUE SITE SEVESO : CHEMETALL

PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) approuvé par arrêté préfectoral du 05.07.2011, effet thermique-toxique-surpression, périmètre du PPRT (seules les parcelles AC 40 et 41 sont concernées).

L'établissement est installé à la limite sud de notre commune



Nous ne sommes pas concernés par le risque thermique

L'usine CHEMETALL fabrique et stocke un certain volume de produits chimiques pour le traitement de surface des métaux ; elle a ainsi été classée site SEVESO.

ACTION DU MAIRE

Rappel ; En cas d'accident, le Plan d'Opération Interne de l'entreprise prévoit de contacter les mairies par le biais du directeur des secours.

En cas de sinistre non maîtrisé, les maires seraient alertés par la préfecture et/ou la police pour ;

- Détacher un représentant au Poste de Commandement Opérationnel en Sous-préfecture,
- Mettre en place des déviations interdisant le périmètre de sécurité,
- Contrôler ses accès par la police municipale en renfort de la police nationale,
- En cas d'évacuation, organiser l'accueil des populations concernées à la salle des fêtes rue René Binet avec l'aide de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et l'Agence Régionale de Santé,

ALERTE

- Dans zone dangereuse, alerte par la sirène de l'entreprise et diffusion de consignes particulières par un véhicule sonorisé des sapeurs pompiers,
- Messages de la préfecture sur Radio France-Bleu Auxerre en FM, 100.5 Mhz.

CONDUITE A TENIR PAR LES RIVERAINS

Se confiner et écouter les consignes

CONSIGNES EN CAS D'ALERTE

Alerte est donnée par une sirène selon le signal sonore modulé suivant :



Si vous êtes à proximité de l'usine :

- ⇒ Abritez-vous dans les locaux les plus proches (maisons, immeubles)
- ⇒ Ne téléphonez pas, vous gêneriez les secours
- ⇒ Evitez toute flamme ou étincelle
- ⇒ Ne vous rendez pas sur les lieux du sinistre
- ⇒ Ne gênez pas les secours
- ⇒ N'allez pas chercher vos enfants à l'école : ils sont plus en sécurité à l'école que dans la rue ou dans une voiture. Les enseignants connaissent les consignes. En vous déplaçant, vous risqueriez de vous mettre inutilement en danger, et de gêner les secours

Chez vous :

- ⇒ Calfeutrez-vous : houchez toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées), arrêtez la ventilation, éloignez-vous des portes et fenêtres.
- ⇒ Ecoutez la radio : France Inter Grandes Ondes ou France Bleu Auxerre (100.5 en FM). Des précisions vous seront données par le Préfet sur la nature des dangers, l'évolution de la situation ainsi que des conduites à tenir.

La fin d'alerte sera annoncée par un signal continu de la sirène pendant 30 secondes, et par la radio.



ENTRENEZ-VOUS



NE FUMEZ PAS



CAFEUTREZ-VOUS



**N'ALLEZ PAS
CHERCHER VOS
ENFANTS**



ECOUTEZ LA RADIO



**NE TELEPHONEZ
PAS**

Consignes de la plaquette d'information de Chemetall distribuée à l'attention des riverains

LE RISQUE PANDEMIE GRIPPALE

Référence : Plan départemental de lutte contre une pandémie grippale (janvier 2009)

Qu'est-ce qu'une pandémie ?

Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades : **la grippe aviaire et la grippe A de type H1N1 par exemple** (pour plus d'infos, voir le site www.pandemie-grippale.gouv.fr)

30 % de la population touchée

Phase 1	Pas de virus circulant chez l'Homme
Phase 2	Pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
Phase 3	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
Phase 4	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
Phase 5	Large groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme)
Phase 6	Forte transmission interhumaine dans la population (pandémie)

ACTION DU MAIRE

- Phases 3/4/5/6 : dans ces phases, le maire agit en sa qualité d'agent de l'Etat. Il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune.
- *Le maire désigne un correspondant « pandémie grippale » et transmet ses coordonnées au préfet : Alexandre BOUCHIER, Maire*
- *Utilise la liste des personnes fragiles*

Pour la grippe aviaire :

Fournit au personnel communal susceptible d'aller constater les oiseaux morts un équipement de base : gants + masques FFP2

Pour la grippe A :

Fournit au personnel communal susceptible d'être en contact avec du public ou le virus des masques FFP2

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

Pour la grippe aviaire :

- Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) (tél : 03 86 72 69 00). Sinon appeler la Préfecture au 03 86 72 79 89.
- Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500 m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine).
- Ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts. La collecte est assurée par la FDC, l'ONCFS ou la DDCSPP.

Pour la grippe A :

- Tout symptôme grippal doit être signalé à un médecin ou au 15
- Consignes d'hygiène : se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro-alcoolique – utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser, le jeter et se laver les mains.

LE RISQUE CANICULE / CLIMATIQUE

Référence : Plan départemental canicule (envoyé à toutes les mairies en juillet 2008)

L'année 2003 a été marquée par une hausse sensible du nombre de décès. Un tel niveau n'avait pas été atteint en France métropolitaine depuis 1985. La canicule du mois d'août 2003 en est à l'origine.

En Bourgogne, le mois d'août 2003 a été chaud : cinq degrés au-dessus des normales saisonnières, avec un pic de 41.1 ° relevé à Auxerre le 6 août (relevé INSEE).

ACTION DU MAIRE

Dans tous les cas :

- *Organiser une permanence à la Mairie*
- *Si la situation s'aggrave prendre un arrêté de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde*

En cas de canicule :

- *Vérification du recensement des personnes âgées et fragiles (voir recensement des personnes fragiles)*
- *Organisation d'un circuit de visite*
- *Distribution d'eau*
- *Préparation d'un endroit adapté et frais pour héberger les personnes en difficultés :
SALLE DES FETES OU MAIRIE*
- *Mesure de restriction d'usage de l'eau*

En cas de fortes précipitations, d'orages violents, tempêtes, neige ou verglas :

- *Surveiller les conditions météorologiques*
- *Organisation d'un circuit d'inspection (plusieurs fois par jour)*
- *Mise en place des panneaux de signalisation de danger*
- *Organiser le déblaiement des voies*
- *Préparation d'un hébergement pour les sinistrés*

ALERTE

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

- *Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture (GALA)*
- *Appels téléphoniques, circuit d'alerte (véhicule avec mégaphone)*
- *Affichages*
- *Message diffusé par les pompiers*
- *Messages diffusés par les médias (radio et TV)*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

En cas de canicule :

- Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif
- Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes
- Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- Ecouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

En cas de fortes précipitations :

- Limiter voire éviter les déplacements
- Ne vous pas engager pas sur une voie ou une zone inondée
- Respecter les déviations mises en place
- Suivre les conseils des autorités publiques

En cas d'orages :

- Eviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Débrancher les appareils électriques non utilisés et le câble d'antenne de la télévision
- Mettre à l'abri les objets sensibles au vent
- Limiter voire éviter les déplacements

En cas de vents violents :

- Limiter voire éviter les déplacements
- Risque d'obstacles sur les voies de circulation
- Risque de chute de branches ou d'objets
- N'intervenir en aucun cas sur les toitures et ne pas toucher pas aux fils électriques tombés au sol
- Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés

En cas de neige ou de verglas :

- Limiter voire éviter les déplacements
- En cas de déplacement, prudence et vigilance s'imposent
- Utiliser des équipements spéciaux
- Privilégier le transport en commun ou le covoiturage
- S'informer sur les conditions de circulation

Moyen d'alerte approprié : AFFICHAGE PANNEAUX COMMUNAUX

EN CAS D'URGENCE

MEDIAS - RADIOS

- France BLEU AUXERRE..... 100.5Mhz
- France Info105.7Mhz

SITES INTERNET

- Météo France.....www.meteo.fr
Permet aussi l'accès à la carte vigilance crue
- Réseau d'annonces des crues..... www.vigicrues.ecologie.gouv.fr
- carte de France sur SPC Seine moyenne-Yonne-Loing

NUMEROS UTILES

- MAIRIE03 86 65 73 24
- POMPIERS CODIS.....18 ou 112
- SAMU.....15
- POLICE.....17
- PREFECTURE.....03.86.72.79.89
- METEO France.....08.92.68.02.89
- DDSV.....03.86.94.22.50
- DDASS.....03.86.51.80.00
- Centre Antipoison.....03.83.32.36.36

